

Acceptations

Lettre de change ou instrument négociable tiré sur une banque par un emprunteur qui s'engage à effectuer le paiement à l'échéance. L'acceptation représente une garantie de paiement par la banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord conclu entre la Banque et une contrepartie et conçu afin de réduire le risque de crédit lié à de multiples opérations sur dérivés au moyen de la création d'un droit juridique de contrebalancer l'exposition au risque dans le cas d'une défaillance.

Actif pondéré en fonction des risques

Actif ajusté en fonction d'un facteur de pondération du risque prévu par règlement afin de refléter le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan et aux éléments hors bilan. Certains actifs ne sont pas pondérés en fonction des risques, mais déduits du capital. Le calcul est défini dans les lignes directrices du BSIF selon l'accord de Bâle III, entré en vigueur au premier trimestre de 2013. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Gestion du capital.

Actifs de catégorie Alt-A

Terme utilisé aux États-Unis pour décrire les actifs (principalement les prêts hypothécaires) dont le profil de risque de l'emprunteur se situe entre les catégories de bonne qualité et à risque. La catégorisation des actifs de catégorie Alt-A (par opposition aux actifs de bonne qualité) varie, notamment en ce qui a trait à une vérification ou à une consignation limitée du revenu de l'emprunteur ou à un historique de crédit limité.

Adéquation du capital

Capital suffisant pour nous permettre de prendre en charge les risques et de composer avec les augmentations éventuelles imprévues de ces risques à l'intérieur de cibles réglementaires précises tout en poursuivant nos plans d'affaires. Ces risques comprennent les risques pour lesquels aucune exigence minimale en matière de capital réglementaire n'a été précisée.

Approche standardisée

La pondération des risques prescrite par le BSIF permet de calculer l'actif pondéré en fonction du risque pour déterminer l'exposition au risque de crédit. L'évaluation du crédit par les agences de notation externes reconnues par le BSIF, soit S&P, Moody's, Fitch et DBRS, sert à pondérer notre exposition au risque lié aux organismes souverains et aux banques en fonction des normes et des lignes directrices formulées par le BSIF. Quant au calcul de notre exposition au risque lié aux entreprises et au secteur du détail, nous avons recours à la pondération du risque standard prescrite par le BSIF.

Bénéfice de base par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation et ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des options sur actions et des autres titres convertibles.

Biens administrés

Biens que nous administrons et qui sont la propriété effective de nos clients au 31 octobre, à moins d'indication contraire. Les services fournis relativement aux biens administrés sont de nature administrative et comprennent notamment les services de garde, le recouvrement des revenus de placement, le règlement des opérations de vente et d'achat et la tenue de registres.

Biens sous gestion

Biens que nous gérons et qui sont la propriété effective de nos clients au 31 octobre, à moins d'indication contraire. Les services fournis relativement aux biens sous gestion comprennent le choix des placements et les services-conseils en matière d'investissement. Nous détenons des biens sous gestion que nous administrons également et qui sont inclus dans les biens administrés.

Billets secondaires de fiducie (billets secondaires RBC)

Titres de fiducie cessibles émis par la Fiducie de billets secondaires RBC afin d'obtenir un type innovateur de capital de deuxième catégorie.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)

Principale autorité de réglementation des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale canadienne et des régimes de retraite administrés par le gouvernement fédéral canadien. Le BSIF a pour mission de protéger les titulaires de police, les déposants et les participants aux régimes de retraite contre les pertes indues.

Capital de deuxième catégorie

Le capital de deuxième catégorie comprend principalement des débentures subordonnées qui répondent à certains critères, certaines provisions pour pertes sur prêts ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de capital de deuxième catégorie de filiales.

Capital de première catégorie

Le capital de première catégorie comprend principalement les capitaux propres ordinaires de première catégorie et certains éléments additionnels du capital de première catégorie, comme les actions privilégiées et les participations ne donnant pas le contrôle dans des instruments de capital de première catégorie de filiales.

Capital économique

Représente le montant de capital estimatif requis pour couvrir les risques. On obtient ce capital en estimant le niveau de capital requis pour couvrir les risques associés à nos diverses entreprises, compte tenu de nos normes de solvabilité et notations cibles. Les risques auxquels nous attribuons un capital économique comprennent le risque de crédit, le risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation), le risque opérationnel, le risque commercial, le risque lié aux immobilisations corporelles, ainsi que le risque d'assurance. En outre, le capital économique comprend le goodwill et les immobilisations incorporelles et permet de tirer des avantages de la diversification des risques et des secteurs d'exploitation.

Capital nominal

Montant contractuel de référence utilisé pour calculer les paiements relatifs aux dérivés.

Capital total et ratio du capital total

Le capital total se définit comme le total du capital de première catégorie et du capital de deuxième catégorie. On obtient le ratio du capital total en divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques.

Capitaux propres ordinaires de première catégorie

Somme des actions ordinaires émises qui répondent aux critères réglementaires, des primes sur actions provenant des émissions et autres surplus d'apport, des bénéfices non distribués, du cumul des autres éléments du résultat global et autres réserves présentées et des actions ordinaires émises par les filiales consolidées détenues par des tiers, moins les dividendes déduits des capitaux propres ordinaires de première catégorie conformément aux normes comptables qui s'appliquent.

Coefficient actif-capital

Total de l'actif et d'éléments hors bilan définis par le BSIF, divisé par le total du capital réglementaire.

Contrats d'assurance vie détenus par des banques

Notre portefeuille existant comprend des contrats d'assurance vie détenus par des banques selon lesquels nous fournissons à des banques des contrats à valeur stable visant des contrats d'assurance vie détenus par une banque qui protègent la valeur de rachat en espèces de la police d'assurance vie contre l'incidence des fluctuations de la valeur de marché des placements sous-jacents, ce qui garantit à la contrepartie un rendement minimum exonéré d'impôt. Ces contrats nous permettent de fluctabiliser les actifs sous-jacents selon la méthode de la comptabilité d'engagement plutôt que selon la valeur de marché.

Convention de rachat

Prévoit à la fois la vente de titres contre espèces et le rachat de ces titres contre valeur à une date ultérieure. Ces transactions ne constituent habituellement pas des ventes économiques et, par conséquent, sont traitées comme des transactions de financement garanties.

Convention de revente

Prévoit à la fois l'achat de titres contre espèces et la vente de ces titres contre valeur à une date ultérieure. Ces transactions ne constituent habituellement pas des ventes économiques et, par conséquent, sont traitées comme des transactions de financement garanties.

Courtier principal

Désignation officielle d'une banque ou d'un courtier ou contrepartiste de titres autorisé à négocier directement avec la banque centrale d'un pays. Les courtiers principaux participent aux opérations sur le marché libre, agissent à titre de teneurs de marché pour les créances du gouvernement et fournissent de l'information et des analyses du marché afin de contribuer à l'élaboration de politiques monétaires.

Couverture

Technique de gestion du risque visant à réduire l'exposition aux risques de marché, de taux d'intérêt ou de change liés aux transactions bancaires courantes. L'élimination ou la réduction du risque est obtenue au moyen de la prise de positions compensatoires. Par exemple, des actifs libellés dans une devise peuvent être couverts au moyen de passifs libellés dans cette même devise ou au moyen de divers instruments de couverture de change (comme les contrats à terme standardisés, les options sur devises et les contrats de change à terme).

Dérivé

Contrat conclu entre deux parties qui ne nécessite que peu ou pas d'investissements initiaux et en vertu duquel les paiements faits de part et d'autre sont tributaires de la variation du prix d'un instrument, d'un indice boursier ou d'un taux financier sous-jacent. Les dérivés comprennent notamment les swaps, les options, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats à terme standardisés. Le capital nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé au résultat en vue de porter la provision pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction. La dotation à la provision pour pertes sur créances se compose de la dotation à la provision spécifique et à la provision générale.

Engagements de crédit

Montants inutilisés de facilités de crédit offertes aux clients, sous la forme de prêts, d'acceptations bancaires ou d'autres types de financement au bilan, ou encore d'instruments hors bilan tels que les garanties et les lettres de crédit.

Entité ad hoc

Entité pouvant prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale, qui est habituellement créée dans un but précis et bien défini en vertu d'ententes juridiques imposant des limites strictes au pouvoir décisionnel du comité de gouvernance, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Ces ententes comportent fréquemment des dispositions prévoyant que la politique régissant les activités continues de l'entité ad hoc ne peut être modifiée, sauf peut-être par le fondateur ou le commanditaire de l'entité.

Entités d'investissement structuré

Entités d'investissement géré qui détiennent essentiellement des titres adossés à des actifs de grande qualité et qui s'autofinancent par l'intermédiaire du marché du papier commercial à court terme et du marché des billets à moyen terme.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités disposant d'un avoir net élevé, qui est assujéti à une réglementation et à des restrictions limitées à l'égard de ses placements comparativement aux fonds communs de placement de détail et qui a souvent recours à des stratégies audacieuses comme la vente à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Garanties

Biens affectés à titre de garantie pour un prêt ou toute autre obligation. Les biens affectés en garantie peuvent être des espèces, des valeurs mobilières assorties de notations élevées, des propriétés, des stocks, du matériel et des créances.

Garanties et lettres de crédit

Représentent principalement des garanties de paiement irrévocables par une banque dans le cas où un client serait incapable d'honorer ses obligations financières envers des tiers. Certaines autres garanties (comme les cautionnements de soumission et les garanties de bonne exécution) sont de nature non financière.

Instruments de capital innovateurs

Instruments de capital émis par des entités ad hoc dont le principal objectif est d'obtenir du capital. Nous avons émis auparavant des instruments de capital innovateurs, des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires RBC) par l'intermédiaire de trois entités ad hoc : la Fiducie de capital RBC, la Fiducie de capital RBC II et la Fiducie de billets secondaires RBC. Conformément aux lignes directrices du BSIF selon l'accord de Bâle III, les instruments de capital innovateurs non admissibles traités comme du capital de première catégorie supplémentaire font l'objet d'un retrait progressif sur une période de dix ans commençant le 1^{er} janvier 2013.

Instruments financiers hors bilan

Divers types d'ententes offertes aux clients, qui comprennent les dérivés de crédit, les ventes d'options de vente, les facilités de garantie de liquidité, les produits à valeur stable, les lettres de garantie financière, les garanties de bonne fin, les rehaussements de crédit, les prêts hypothécaires vendus avec recours, les engagements de crédit, les prêts de titres, les lettres de crédit documentaire, les facilités d'émission de billets ou les facilités de prise ferme renouvelables, les garanties pour prêt de titres et les indemnisations.

Juste valeur

Montant d'une contrepartie auquel auraient agréé, sans y être forcées, des parties informées et consentantes dans des conditions de concurrence normale.

Levier d'exploitation

Écart entre le taux de croissance de nos revenus et le taux de croissance des frais autres que d'intérêt.

Majoration au montant imposable équivalent

Augmentation du revenu provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux à un niveau permettant de le rendre comparable aux revenus provenant de sources imposables. Il y a un ajustement correspondant de la charge d'impôt qui permet d'obtenir le même bénéfice net après impôt.

Marge nette d'intérêt (actif moyen)

Revenu net d'intérêt, exprimé en pourcentage du total de l'actif moyen.

Montant brut de l'actif ajusté

Le montant brut de l'actif ajusté est utilisé lors du calcul du coefficient actif-capital. Il représente notre actif total, y compris des éléments hors bilan particuliers et compte tenu des déductions prescrites. Les éléments hors bilan pris en considération pour ce calcul sont les substituts de crédit directs, notamment les lettres de crédit et les garanties, les éventualités liées aux opérations, les éventualités liées à la négociation et les conventions de revente.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les IFRS comprennent les normes, les interprétations et le cadre fondés sur des principes adoptés par l'International Accounting Standards Board.

Obligations couvertes

Obligations avec plein recours figurant au bilan émises par les banques et les établissements de crédit qui sont également entièrement garanties par des actifs sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité de l'émetteur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Programme visant le rachat de nos propres actions aux fins d'annulation, par l'intermédiaire d'une Bourse, assujéti aux divers règlements de la Bourse et de la commission des valeurs mobilières pertinentes.

Options

Contrat ou disposition d'un contrat qui donne à une partie (le porteur de l'option) le droit, et non l'obligation, d'effectuer une opération déterminée avec une autre partie (l'émetteur ou le vendeur de l'option) selon des conditions établies.

Point de base (p.b.)

Un centième pour cent (0,01 %).

Prêt à risque

Le prêt à risque est une pratique qui consiste à effectuer des prêts à des emprunteurs qui ne peuvent obtenir les meilleurs taux d'intérêt sur le marché en raison de leurs mauvais antécédents de crédit. Le prêt à risque est assorti de risques plus élevés tant pour les prêteurs que pour les emprunteurs compte tenu des taux d'intérêt plus élevés pour les emprunteurs, des mauvais antécédents de crédit et des situations financières difficiles allant généralement de pair avec les demandeurs de prêts à risque.

Prêt de titres

Opération dans le cadre de laquelle le propriétaire d'un titre accepte de le prêter en contrepartie d'une commission aux termes d'un contrat négocié au préalable avec l'emprunteur. Le prêt de titres doit être entièrement garanti par l'emprunteur en tout temps. Un intermédiaire, comme une banque, agit souvent à titre d'agent pour le propriétaire du titre. Il existe deux types d'ententes de prêt de titres, soit les ententes prévoyant une indemnité au titre du risque de crédit ou de marché et les ententes ne prévoyant pas une telle indemnité. Dans le cadre d'un prêt de titres sans indemnité, l'intermédiaire n'est pas exposé à un risque de perte. Un tel risque existe pour un prêt de titres avec indemnité, en cas de défaillance par l'emprunteur combinée à une perte de valeur de la garantie.

Prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux si la qualité de crédit s'est détériorée de telle sorte que la direction juge que le plein recouvrement des intérêts et du capital aux dates prévues conformément aux modalités du contrat de prêt n'est plus raisonnablement assuré. Les soldes de cartes de crédit ne sont pas classés comme douteux étant donné qu'ils sont directement éliminés du bilan après 180 jours de retard.

Produits de financement sur valeur nette

Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers garantis aux termes desquels l'emprunteur fournit des biens immobiliers en garantie.

Provision pour pertes sur créances

Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes sur créances déterminées ainsi que les pertes subies mais non déterminées à la date du bilan. Cette provision sert à couvrir le portefeuille de prêts, y compris les prêts, les acceptations bancaires, les garanties, les lettres de crédit et les engagements non capitalisés. La provision est augmentée du montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée au résultat et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Ratio de distribution

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio des capitaux propres ordinaires de première catégorie

Capitaux propres ordinaires de première catégorie, moins les ajustements ou les déductions réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction du risque.

Ratio prêt-valeur

Calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des produits de la gamme Marge Proprio divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Bénéfice net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Revenu net d'intérêt

Écart entre le montant gagné sur les actifs (tels que les prêts et les titres) et le montant versé au titre des passifs (tels que les dépôts et les débiteures subordonnées).

Swaps sur défaillance

Contrat dérivé qui offre à l'acquéreur un paiement non récurrent en cas de défaillance de l'entité ou des entités (ou si un événement déclencheur semblable survient).

Titres adossés à des actifs

Titres créés au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs, par exemple des prêts automobiles ou des prêts sur cartes de crédit.

Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales

Titres créés au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles

Titres créés au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels.

Titres à enchères

Titres émis par l'entremise d'entités ad hoc qui détiennent des actifs à long terme financés au moyen de titres d'emprunt à long terme. Aux États-Unis, ces titres sont émis par des commanditaires comme les municipalités, des organismes responsables des prêts étudiants ou d'autres commanditaires, par l'intermédiaire d'enchères gérées par des banques.

Titres de fiducie de capital (RBC TruCS)

Titres de fiducie cessibles émis par la Fiducie de capital RBC ou la Fiducie de capital RBC II, des entités ad hoc, afin d'obtenir un type innovateur de capital de première catégorie.

Titres garantis par des créances (TGC)

Titres comportant plusieurs tranches qui sont émis par des entités ad hoc et garantis par des créances, y compris des obligations et des prêts. Chaque tranche offre un degré différent de risque et de rendement pouvant répondre à la demande des investisseurs.

Titres garantis par des prêts

Titres adossés à un groupe de prêts commerciaux ou personnels, constitués de façon à ce qu'il y ait plusieurs catégories d'obligations, lesquelles sont assorties d'échéances diverses, appelées des tranches.

Titres vendus à découvert

Transaction dans le cadre de laquelle une partie vend des titres pour ensuite les emprunter afin de les céder à l'acheteur au moment du règlement. À une date ultérieure, le vendeur achète des titres identiques sur le marché pour remplacer les titres empruntés.

Titrisation

Opération dans le cadre de laquelle divers actifs financiers sont regroupés en titres nouvellement émis adossés à ces actifs.

Tranche

Type de titre créé de façon à ce que les risques et le rendement liés à un groupe d'actifs soient regroupés en plusieurs catégories de titres assortis de niveaux de risque et de rendement différents de ceux du groupe d'actifs sous-jacent. Les tranches sont habituellement notées par des agences de notation et reflètent à la fois la qualité de crédit de la garantie sous-jacente et le niveau de protection en fonction de la subordination intrinsèque de la tranche.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques fondés sur des informations historiques pour estimer, selon un degré de confiance déterminé, la perte de valeur de marché maximale que subiraient les portefeuilles de négociation de la banque en cas de changement défavorable des taux et des cours du marché au cours d'une séance.

Administrateurs et haute direction

Administrateurs

W. Geoffrey Beattie (2001)
Toronto (Ontario)
Président et chef de la direction
Generation Capital

David F. Denison, FCPA, FCA (2012)
Toronto (Ontario)
Administrateur de sociétés

L'hon. Paule Gauthier,
P.C., O.C., O.Q., c.r. (1991)
Québec (Québec)
Associée principale
Stein Monast S.E.N.C.R.L.

Richard L. George, O.C. (2012)
Calgary, (Alberta)
Associé
Novo Investment Group

Timothy J. Hearn (2006)
Calgary (Alberta)
Président
Hearn & Associates

Alice D. Laberge (2005)
Vancouver (Colombie-Britannique)
Administratrice de sociétés

Jacques Lamarre, O.C. (2003)
Montréal (Québec)
Conseiller stratégique
Heenan Blaikie s.r.l.

Brandt C. Louie, O.B.C., CPA, FCA (2001)
Vancouver Ouest (Colombie-Britannique)
Président du Conseil et chef de la direction
H.Y. Louie Co. Limited
Président
London Drugs Limited

Michael H. McCain (2005)
Toronto (Ontario)
Président du Conseil et chef de la direction
Maple Leaf Foods Inc.

Heather Munroe-Blum, O.C., O.Q.,
Ph.D., MSRC (2011)
Montréal (Québec)
Professeure de médecine et principale
émérite
Université McGill

Gordon M. Nixon, C.M., O.Ont. (2001)
Toronto (Ontario)
Président du Conseil et chef de la direction
Banque Royale du Canada

David P. O'Brien, O.C. (1996)
Calgary (Alberta)
Président du Conseil
Banque Royale du Canada

J. Pedro Reinhard (2000)
Key Biscayne (Floride)
Président
Reinhard & Associates

Thomas A. Renyi (2013)
New Harbor (Maine)
Administrateur de sociétés

Edward Sonshine, O.Ont., Q.C. (2008)
Toronto (Ontario)
Chef de la direction
Fonds de placement immobilier RioCan

Kathleen P. Taylor (2001)
Toronto (Ontario)
Présidente du Conseil (désignée)
Banque Royale du Canada

Bridget A. van Kralingen (2011)
New York (New York)
Vice-présidente principale
IBM – Services d'affaires
Mondiaux
IBM Corporation

Victor L. Young, O.C. (1991)
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Administrateur de sociétés

La date précisée entre parenthèses à la suite du nom de chaque administrateur indique la date de nomination au titre d'administrateur.

Haute direction ^{(1), (2)}

Morten N. Friis
Chef de la gestion des risques ⁽¹⁾

Janice R. Fukakusa, FCPA, FCA
Chef de l'administration et chef des finances

Zabeen Hirji
Chef des ressources humaines

M. George Lewis
Chef de groupe, Gestion de patrimoine et
Assurances

A. Douglas McGregor
Chef de groupe, Marchés des Capitaux et
Services aux investisseurs et trésorerie

David I. McKay
Chef de groupe
Services bancaires aux particuliers et aux
entreprises

Gordon M. Nixon, C.M., O.Ont.
Président et chef de la direction

(1) Morten N. Friis prendra sa retraite à titre de chef de la gestion des risques le 10 janvier 2014. Mark Hughes le remplacera à titre de chef de la gestion des risques et se joindra à la haute direction à compter de cette date.

(2) Bruce Ross se joindra à RBC en janvier 2014 à titre de chef de groupe, Technologie et Exploitation, et se joindra à la haute direction.

Principales filiales

Principales filiales (1)	Adresse du bureau principal (2)	Valeur comptable des actions avec droit de vote que détient la Banque (3)
Banque Royale Holding Inc.	Toronto (Ontario), Canada	36 853 \$
Fonds d'investissement Royal Inc.	Toronto (Ontario), Canada	
Gestion Assurances RBC Inc.	Mississauga (Ontario), Canada	
Compagnie d'assurance générale RBC	Mississauga (Ontario), Canada	
Compagnie d'assurance RBC du Canada	Mississauga (Ontario), Canada	
Compagnie d'assurance vie RBC	Mississauga (Ontario), Canada	
RBC Placements en Direct Inc.	Toronto (Ontario), Canada	
RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc.	Toronto (Ontario), Canada	
R.B.C. Holdings (Bahamas) Limited	Nassau, New Providence, Bahamas	
RBC Caribbean Investments Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
Royal Bank of Canada Insurance Company Ltd	St. Michael, La Barbade	
Investment Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans	
RBC (Barbados) Funding Ltd.	St. Michael, La Barbade	
RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	Luxembourg, Luxembourg	
Capital Funding Alberta Limited	Calgary (Alberta), Canada	
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.	Toronto (Ontario), Canada	
Fiducie RBC Services aux Investisseurs	Toronto (Ontario), Canada	
RBC Investor Services Bank S.A.	Esch-sur-Alzette, Luxembourg	
RBC (Barbados) Trading Bank Corporation	St. James, La Barbade	
RBC USA Holdco Corporation (2)	New York (New York), États-Unis	10 101
RBC Capital Markets, LLC (2)	New York (New York), États-Unis	
RBC Global Asset Management (U.S.) Inc.	Minneapolis (Minnesota), États-Unis	
RBC Dominion valeurs mobilières Limitée	Toronto (Ontario), Canada	5 632
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	Toronto (Ontario), Canada	
RBC Holdings (Barbados) Ltd.	St. Michael, La Barbade	2 787
RBC Financial (Caribbean) Limited	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
RBC Finance S.à r.l./B.V (2)	Amsterdam, Pays-Bas	2 551
RBC Holdings (Luxembourg) S.A R.L.	Luxembourg, Luxembourg	
RBC Holdings (Channel Islands) Limited	Jersey, îles Anglo-Normandes	
Royal Bank of Canada (Channel Islands) Limited	Guernesey, îles Anglo-Normandes	
BlueBay Asset Management (Services) Ltd.	Londres, Angleterre	1 719
RBC Europe Limited	Londres, Angleterre	1 510
Fiducie de capital RBC	Toronto (Ontario), Canada	1 282
Société d'Hypothèques de la Banque Royale	Toronto (Ontario), Canada	1 075
RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership	Toronto (Ontario), Canada	587
Compagnie Trust Royal	Montréal (Québec), Canada	525
RBC Bank (Georgia), National Association (2)	Atlanta (Géorgie), États-Unis	243
RBC Luxembourg (Suisse) Holdings S.A R.L.	Luxembourg, Luxembourg	151
Royal Bank of Canada (Suisse) SA	Genève, Suisse	
Société Trust Royal du Canada	Toronto (Ontario), Canada	142

(1) La Banque détient, directement ou indirectement, la totalité des actions avec droit de vote de chaque filiale.

(2) Toutes les filiales sont fondées ou constituées sous le régime des lois de l'État ou du pays dans lequel se trouve leur bureau principal, à l'exception de RBC USA Holdco Corporation, qui est constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, et de RBC Capital Markets, LLC qui est fondée sous les lois de l'État du Minnesota, aux États-Unis. RBC Finance S.à r.l./B.V. est une société constituée aux Pays-Bas, dont le siège social est à Amsterdam, aux Pays-Bas et dont le bureau principal, où se trouve la direction et les services administratifs centraux, se situe à Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Elle est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B169.988 et au Dutch trade register de la chambre de commerce, sous le numéro 3315188. RBC Bank (Georgia), National Association, est une banque à charte nationale des États-Unis dont le siège social est à Atlanta, en Géorgie, et dont les activités sont exercées à Raleigh, en Caroline du Nord. Elle a adopté les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise prévues par les lois de l'État du Delaware.

(3) La valeur comptable (en millions de dollars) des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans ces placements.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Bureau central

Adresse :
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Téléphone : 1-888-212-5533
Télécopieur : 416-955-7800

Pour toute correspondance :
P.O. Box 1
Royal Bank Plaza
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Site Web : rbc.com

Agent des transferts et agent comptable des registres

Agent principal :
Société de fiducie Computershare du Canada
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada
Téléphone : 1-866-586-7635
(au Canada et aux États-Unis) ou 514-982-7555
(appels internationaux)
Télécopieur : 514-982-7580
Site Web : computershare.com\rbc

Co-agent des transferts (États-Unis) :
Computershare Trust Company, N.A.
250 Royall Street
Canton, Massachusetts 02021
États-Unis

Co-agent des transferts (Royaume-Uni) :
Computershare Investor Services PLC
Securities Services - Registrars
P.O. Box 82, The Pavilions,
Bridgwater Road,
Bristol BS99 7NH
Royaume-Uni

Inscriptions en Bourse

(Symbole : RY)

Bourses où sont inscrites les actions ordinaires de la Banque :
Canada – Bourse de Toronto (TSX)
États-Unis – Bourse de New York (NYSE)
Suisse – Bourse suisse (SIX)
Toutes les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Prix du jour d'évaluation

Aux fins du calcul des gains en capital, le prix de base de notre action ordinaire au jour d'évaluation (22 décembre 1971) s'établit à 7,38 \$ l'action. Ce prix a été ajusté pour refléter les divisions d'actions à raison de deux actions pour une de mars 1981 et de février 1990. Le dividende en actions de une action pour une, versé en octobre 2000 et en avril 2006, n'a eu aucune incidence sur le prix du jour d'évaluation de nos actions ordinaires.

Communications avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux dividendes, aux changements au registre des actionnaires ou aux changements d'adresse, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts, aux transferts de succession et au réinvestissement de dividendes, les actionnaires sont priés de communiquer avec :
Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Ave., 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Canada

Téléphone : 1-866-586-7635
(au Canada et aux États-Unis) ou 514-982-7555
(appels internationaux)
Télécopieur : 1-888-453-0330
(au Canada et aux États-Unis) ou 416-263-9394
(appels internationaux)
Courriel :
service@computershare.com

Toute autre demande peut être adressée à :
Services aux actionnaires
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
9th Floor, South Tower
Toronto (Ontario) M5J 2J5
Canada
Téléphone : 416-955-7806
Télécopieur : 416-974-3535

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille, investisseurs institutionnels

Pour obtenir des renseignements financiers, veuillez communiquer avec :
Relations avec les investisseurs
Banque Royale du Canada
200 Bay Street
4th Floor, North Tower
Toronto (Ontario) M5J 2W7
Canada
Téléphone : 416-955-7802
Télécopieur : 416-955-7800
Il est aussi possible de consulter le site Web suivant :
rbc.com/investisseurs

Service de dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires du Canada et des États-Unis peuvent faire déposer directement dans leur compte bancaire les dividendes sur leurs actions ordinaires de RBC; il leur suffit d'en faire la demande par écrit à notre agent des transferts et agent comptable des registres, la Société de fiducie Computershare du Canada.

Désignation à titre de dividendes admissibles

Aux fins des nouvelles dispositions en matière de crédit d'impôt pour dividendes contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et dans toute législation fiscale provinciale ou territoriale applicable, tous les dividendes (ainsi que les dividendes réputés) que nous versons à des résidents du Canada sur nos actions ordinaires et privilégiées après le 31 décembre 2005 sont désignés comme des « dividendes admissibles ». À moins d'avis contraire, tous les dividendes (ainsi que les dividendes réputés) versés ultérieurement sont désignés comme des « dividendes admissibles » aux fins de la législation susmentionnée.

Dates de paiement des dividendes pour 2014

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration

	Dates ex-dividende	Dates de clôture des registres	Dates de paiement
Actions ordinaires et actions privilégiées de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX	23 janvier 22 avril 22 juillet 23 octobre	27 janvier 24 avril 24 juillet 27 octobre	24 février 23 mai 22 août 24 novembre

Gouvernance

Un sommaire des différences importantes entre les pratiques de RBC en matière de gouvernance d'entreprise et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise que doivent respecter les entreprises nationales américaines en vertu des conditions d'admission en Bourse de la Bourse de New York est présenté sur notre site Web, à l'adresse rbc.com/gouvernance.

Rachat d'actions ordinaires

Nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Durant la période de un an commençant le 1^{er} novembre 2013, nous pourrions racheter aux fins d'annulation jusqu'à 30 millions de nos actions ordinaires sur le marché libre, aux cours du marché. Nous déterminerons le montant de ces achats et le moment où ils auront lieu conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve d'une consultation préalable avec le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Un exemplaire de notre avis d'intention de déposer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités peut être obtenu sans frais en communiquant avec le secrétaire de la Banque, à notre adresse postale torontoise.

Dates de publication des rapports trimestriels pour 2014

Premier trimestre 26 février
Deuxième trimestre 22 mai
Troisième trimestre 22 août
Quatrième trimestre 3 décembre

Assemblée annuelle pour 2014

L'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires se tiendra le mercredi 26 février 2014 à 9 h (heure normale de l'Est), au Palais des congrès du Toronto métropolitain, North Building, 255 Front Street West, Toronto (Ontario), Canada

L'information fournie dans les sites Web susmentionnés ou pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie du présent communiqué portant sur les résultats. Tous les renvois à des sites Web contenus dans le présent communiqué portant sur les résultats sont inactifs et ne sont indiqués qu'à titre informatif.

Les désignations commerciales utilisées dans le présent rapport comprennent le symbole du LION et du GLOBE TERRESTRE, BANQUE ROYALE DU CANADA, RBC, Le projet Eau Bleue RBC, LA FIDUCIE DE CAPITAL RBC, Lancement de carrière RBC, RBC GESTION MONDIALE D'ACTIFS, RBC ASSURANCES, Nuage sécurisé RBC, BILLETS SECONDAIRES DE FIDUCIE RBC, RBC GESTION DE PATRIMOINE et THOR, lesquelles sont des désignations commerciales de la Banque Royale du Canada utilisées par la Banque Royale du Canada ou par ses filiales autorisées. Toutes les autres désignations commerciales mentionnées dans le présent rapport, y compris celles qui sont identifiées par le symbole †, qui ne sont pas la propriété de la Banque Royale du Canada sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

SERVICE
TRAVAIL D'ÉQUIPE
RESPONSABILITÉ
DIVERSITÉ
INTÉGRITÉ